

Conditions générales d'utilisation du portail membres «Pension-R»

Les conditions d'utilisation suivantes s'appliquent à l'utilisation du portail membres «Pension-R» (ci-après «Pension-R») de Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative (ci-après «Caisse de retraite»).

Pension-R permet aux membres de la Caisse de retraite (ci-après «membres») de consulter par voie électronique sur internet les documents et formulaires importants ainsi que diverses informations actuelles sur leur situation personnelle au sujet de la Caisse de retraite, mais aussi de procéder à des simulations d'opérations commerciales.

Pension-R est constamment perfectionné. Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les droits et les devoirs des parties en ce qui concerne l'utilisation de Pension-R et s'appliquent à toutes les prestations – actuelles et futures – de Pension-R. Le Règlement de prévoyance représente la base de la prévoyance des membres. En cas de contradiction entre les informations contenues dans les présentes conditions générales d'utilisation et le Règlement de prévoyance, le Règlement de prévoyance fait foi.

1. Offre de prestations et propriété intellectuelle

Le membre est autorisé à utiliser Pension-R dans le cadre des prestations proposées. La Caisse de retraite se réserve le droit de procéder à tout moment à des modifications de l'étendue des prestations de Pension-R ou à des modifications techniques de Pension-R. Ces modifications seront communiquées aux membres de manière appropriée.

La Caisse de retraite est propriétaire et titulaire des droits de Pension-R et du logiciel correspondant ou est autorisée à mettre à disposition la plateforme web/le logiciel. Tous les droits de propriété intellectuelle concernant Pension-R sont détenus par la Caisse de retraite.

2. Accès aux prestations

L'accès technique à Pension-R s'effectue via un fournisseur choisi par le membre lui-même (comme internet, la télécommunication etc.) et le matériel et logiciel acquis par le membre auprès de tiers. Les coûts ainsi engendrés sont à la charge du membre. Le membre est responsable de réunir les conditions techniques permettant d'accéder à Pension-R.

Toute personne possédant les moyens de légitimation suivants peut obtenir l'accès à Pension-R:

- identifiant d'utilisateur,
- mot de passe,
- code de sécurité envoyé par SMS ou l'App d'authentification.

Le membre reçoit un accès personnel fourni par la Caisse de retraite. Il s'agit d'un compte utilisateur clairement identifiable permettant uniquement l'accès aux données du membre en question.

Toute personne qui s'identifie par ces moyens de légitimation est considérée par la Caisse de retraite comme un utilisateur autorisé de Pension-R, que la Caisse de retraite peut considérer sans autre contrôle comme une personne autorisée à utiliser Pension-R. Cela s'applique également si cette personne n'est pas vraiment un membre dûment autorisé. La Caisse de retraite se réserve le droit d'exiger à tout moment et sans justification que l'utilisateur s'identifie d'une autre manière.

3. Obligations de diligence du membre

Le membre s'assure d'utiliser Pension-R uniquement dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation. Le membre dédommage la Caisse de retraite en cas de coûts ou dépenses supplémentaires et pour toute responsabilité découlant d'une utilisation abusive ou illégale. La Caisse de retraite est autorisée à supprimer sans autre formalité les données à caractère illégal.

Le membre est tenu de conserver soigneusement les mots de passe et autres outils d'aide requis à la légitimation et de les protéger de toute utilisation abusive par des tiers. S'il existe des raisons de croire qu'une personne non autorisée a pris connaissance de son mot de passe, le membre est tenu d'en informer immédiatement la Caisse de retraite et de changer le mot de passe.

Le membre doit vérifier que toutes les données saisies sur Pension-R soient correctes et complètes.

Le membre est tenu de minimiser les risques de sécurité émanant de l'utilisation de la transmission électronique des données en appliquant des mesures de sécurité adaptées et dans les règles de l'art technique actuel (par ex. des programmes antivirus, un pare-feu etc.). Avant d'envoyer des données et des informations à la Caisse de retraite, le membre doit s'assurer qu'elles ne contiennent pas de virus. Le membre dédommage la Caisse de retraite en cas de coûts ou dépenses supplémentaires et pour toute responsabilité découlant d'une utilisation non autorisée.

4. Garantie et responsabilité

La Caisse de retraite ne donne aucune garantie concernant l'utilisation de Pension-R par le membre ou le fonctionnement de Pension-R. La Caisse de retraite ne peut notamment pas garantir un accès sans interruption et illimité aux prestations concernées, ni une utilisation sans interruption et illimitée des prestations de Pension-R. En plus, la Caisse de retraite n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne la véracité et l'exhaustivité des données transmises dans le cadre des prestations concernées.

Par ailleurs, la Caisse de retraite se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre à tout moment l'accès à Pension-R si des risques de sécurité sont constatés. La Caisse de retraite a également le droit d'interrompre l'accès à Pension-R pour procéder à des travaux de maintenance.

Dans la mesure autorisée par la loi, la Caisse de retraite décline toute responsabilité en cas de dommages liés à l'utilisation de Pension-R.

5. Blocage

Le membre peut faire bloquer son accès à Pension-R. Le blocage peut être demandé pendant les horaires de bureau ordinaires de la Caisse de retraite. Le membre assume le risque d'utilisation abusive des outils d'aide pour l'utilisation de Pension-R avant la mise en œuvre du blocage dans les délais usuels.

Le blocage ou l'interruption peuvent être annulés sur demande écrite du membre.

La Caisse de retraite est autorisée à bloquer à tout moment l'accès du membre à Pension-R, sans justification ni résiliation préalable.

6. Protection et sécurité des données

Le membre est conscient du fait que l'utilisation de Pension-R implique le traitement de données à caractère personnel par la Caisse de retraite. Le traitement de données à caractère personnel via Pension-R s'effectue sur la base de la [Déclaration de protection des données](#) et de la [charte des cookies](#).

Les données originales de la Caisse de retraite sont transmises et sauvegardées sur un serveur distinct de la Caisse de retraite. Ce dernier est séparé physiquement du serveur Internet auquel le membre a accès. La Caisse de retraite prend des dispositions adaptées contre la perte de données et pour empêcher les accès par des tiers non autorisés aux données du membre. Les détails sur ce point sont disponibles dans la [Déclaration de protection des données](#).

7. Début et fin de l'accord d'utilisation

Les présentes conditions concernant l'utilisation de Pension-R entrent en vigueur lors de la première connexion du membre et s'appliquent à chaque utilisation de Pension-R par le membre.

Cet accord d'utilisation peut être résilié à tout moment par écrit aussi bien par le membre que par la Caisse de retraite (sans aucun délai de résiliation). Cette résiliation supprime alors la possibilité d'accéder à Pension-R. Dans tous les cas, l'accord d'utilisation prend automatiquement fin lors de la cessation de l'affiliation correspondante.

8. Dispositions finales

Toute modification et tout complément apporté à cet accord nécessite une justification par écrit. Les éventuelles dispositions légales contraignantes concernant l'exploitation et/ou l'utilisation de Pension-R demeurent réservées.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions d'utilisation sont ou deviennent caduques et/ou non exhaustives, la disposition légale la plus proche au sens de la disposition caduque et/ou non exhaustive s'applique alors en lieu et place de la disposition caduque et/ou non exhaustive. La caducité et/ou la non-exhaustivité d'une disposition n'affecte nullement la validité des autres dispositions.

Les présentes dispositions sont soumises au droit suisse. Tous les litiges découlant de cet accord ou liés à cet accord relèvent de la juridiction exclusive des tribunaux de Saint-Gall, Suisse.

Saint-Gall, janvier 2022

Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative